



Ville d'Esch-sur-Alzette  
**Secrétariat**  
SH

Date de l'annonce publique de la séance:  
26.01.2011  
Date de la convocation des conseillers :  
26.01.2011  
point de l'ordre du jour no:  
08-C

## Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

### Séance publique du 4 février 2011

**Présents:** Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Spautz, Tonnar, échevins, Maroldt, Snel, Hannen, Roller, Huss, Jaerling, Knaff, Hildgen, Zwally, Weidig, Becker, Baum, conseillers, Clement, secrétaire communal.

**Absents :** Codello, Wohlfarth, conseillers

## Le Conseil Communal;

**Objet: Convention entre la Ville d'Esch-sur-Alzette, le conseil d'administration de l'Office Social de la Ville d'Esch-sur-Alzette et le Ministère de la Famille et de l'Intégration**

Vu la convention du 17 janvier 2011 signée entre la Ville d'Esch-sur-Alzette, le conseil d'administration de l'Office Social de la Ville d'Esch-sur-Alzette et le Ministère de la Famille et de l'Intégration réglant les relations entre les 3 parties relatives à l'organisation et au financement des activités de l'Office social de la Ville d'Esch-sur-Alzette suite à la mise en œuvre de la loi 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale ;

Vu les conditions et prestations fixées dans la convention ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**a p p r o u v e  
à l'unanimité**

la convention précitée entre la Ville d'Esch-sur-Alzette, le conseil d'administration de l'Office Social de la Ville d'Esch-sur-Alzette et le Ministère de la Famille et de l'Intégration.

En séance

Suivent les signatures

Date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 04.02.2011.  
Pour expédition conforme,  
Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,